

- pour avoir les dernières infos, rejoignez-nous sur **FACEBOOK** - **TWITTER** -

Le Petit
Solognot.com

Rechercher

L'ACTU RÉGIONALE

BILLET D'HUMEUR

COIN DES LIVRES

CINÉMA

ANNONCEZ VOS MANIFESTATIONS

LES PARUTIONS

QUI SOMMES-NOUS ?

**POUR LIRE
LE PETIT
SOLOGNOT N°688
DU 16 MAI 2018**

RETROUVEZ TOUS
LES NUMEROS du
journal **Le Petit
Solognot**

Ça se discute en ce moment : l'engrillagement de la Sologne

La Rédaction | 16 mai 2018 | [A la une](#) | [Pas de commentaire](#)



Votre adresse email*

Votre nom

Code postal*

Votre ville*

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce site, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.



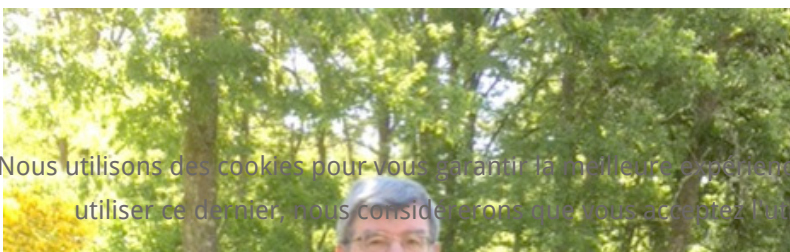
La Sologne est-elle en passe de devenir une prison à ciel ouvert ? Cette prestigieuse terre de chasse est quadrillée par plus de 3500 kilomètres de grillages et beaucoup de grandes propriétés sont aujourd'hui totalement closes. Le Petit Solognot, Gérard Bardon et Pierre Aucante, avaient lancé le débat dès 2012 sur ce thème : « La Sologne : un univers clos? ». Enfermement, tel était le sentiment qui s'exprimait à l'époque quand on abordait l'épineux sujet de l'engrillagement auprès des Solognotes et des Solognots. Vous pouviez aligner les sondages, proposer un référendum, les Solognots étaient contre à 98%. La clôture, les grillages, la propriété, pourtant ils connaissent bien et ils n'en sont pas toujours offusqués. Mais les limites de l'acceptable étaient gravement dépassées. La coupe était pleine. Il était temps de dire stop. Il fallait faire quelque chose pensait chaque solognot dans son coin. Mais quoi ?

Une Association des Chasseurs et des Amis de la Sologne contre son engrillagement

L'engrillagement de la Sologne défigure ses paysages et entraîne des modes de chasse qui en sont la caricature et nuisent gravement à son image. Une association regroupant propriétaires (et oui ils ne sont qu'une poignée à s'engrillager pour le malheur de tous), chasseurs, propriétaires chasseurs, amis de la Sologne et de sa beauté... vient de naître.

L'ASCASCE (Association des Chasseurs et des Amis de la Sologne Contre Son Engrillagement) estime que ne rien faire est criminel et qu'il faut réveiller les consciences.

Trop, c'est trop



Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

Ok



Jean-François Bernardin, propriétaire des Narquins entre Brinon-sur-Sauldre et Sainte-Montaine, désigné président de cette association nous explique leurs motivations. C'est un habitué des batailles difficiles, il en a mené d'autres, notamment en Corse contre le bétonnage du littoral.

« Trop, c'est trop ! On a dépassé le seuil de tolérance. Il faut être du côté de ceux que révoltent cette pollution visuelle que sont les grillages et cette aberration qui insulte l'éthique de la chasse et donne la part belle aux anti chasse et aux anti propriétaires. Il faut être du côté de ceux qui se révoltent contre ces pratiques égoïstes et indignes. La majorité des chasseurs de Sologne est contre cet enfermement nuisible à la nature et au grand gibier. Ils sont contre cette course aux gros tableaux qui tient plus de l'abattage organisé que de la chasse. Le tir sur le grand gibier d'élevage, je dis bien le grand gibier, devrait être interdit. La chasse, c'est une rencontre entre un animal sauvage, libre, non importé, et un prédateur humain qui respecte certaines règles. Ce n'est pas se mettre à la sortie d'un entonnoir et abattre sans effort. La mode est aux gros, très gros tableaux de chasse. Il faut abattre le plus de sangliers que son voisin.

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

Ok

cochons la veille de la chasse et tirer comme à la fête foraine. Le tir ne doit être que la fin d'un processus. La chasse, telle que nous la concevons, ce n'est pas tirer des animaux captifs dans un parc clos par des grillages infranchissables, parfois surmontées de barbelés, qui ne permettent pas aux sangliers de circuler et aux cervidés de s'échapper.

La Sologne, 3 départements Loiret, Loir-et-Cher et Cher s'étend sur une superficie d'environ 500 000 hectares. C'est une terre de chasse par excellence, existant depuis le second empire grâce à la transformation des landes pour le massif forestier afin d'y développer une économie locale seule véritable ressource exploitable. La chasse est nécessaire à la Sologne. »

Le nombre et l'union font la force

« Je pense que le seuil de tolérance est dépassé et qu'il est grand temps de se mobiliser et plus nous serons nombreux, plus nous serons entendus, plus nous aurons le pouvoir d'influencer les élus à prendre des décisions efficaces. Un bureau a été constitué où nous retrouvons beaucoup d'amoureux de la Sologne, de la chasse, de la nature. Si notre combat vous intéresse, rejoignez-nous ! »

J'envoie de suite mon bulletin d'adhésion (voir le tirage papier du journal), ce combat et cette dynamique me motive!

Gérard Bardon

En Belgique

En Belgique, une chambre pénale de la Cour d'appel de Liège a décidé qu'une clôture peut, par sa longueur, non évaluable par un animal qui n'a pas l'intelligence utile pour la contourner, constituer en tout temps un obstacle à la libre circulation du grand gibier.

Pour la Cour de cassation, qui va dans le même sens : « peut constituer une clôture interdisant la chasse à tout grand gibier, non seulement celle qui enferme complètement un territoire sur lui-même, mais également celle qui, composée d'éléments disposés de manière continue ou discontinue, entrave le libre parcours du grand gibier et porte ainsi atteinte à l'équilibre entre l'animal et son milieu naturel »...

La notion de « libre parcours » implique que le grand gibier

doit pouvoir se déplacer en tout temps et sans contrainte

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

Ok

inutile pour pouvoir rejoindre directement les endroits où il pourrait s'alimenter, s'abriter et se reproduire. En effet, suivant la définition du territoire clôturé, des obstacles même temporaires entrent en ligne de compte pour déterminer le caractère « clôturé » d'un territoire.

Par ailleurs, nul besoin que le territoire soit entièrement clos pour être considéré comme clôturé, puisque la définition fait référence au cas d'un territoire en partie délimité par un ou plusieurs obstacles.

Raymond Louis : « Il faut une loi contre l'engrillagement de la Sologne »



Raymond et Marie Louis en compagnie de Guillaume Peltier.

Il semble qu'un groupe de personnes, François Bonneau, président de la région Centre Val de Loire, Guillaume Peltier, député de Sologne, François Cormier-Bouligeon, député du Cher, Rémy Pointereau et François Pillet, sénateurs du Cher, Laurence Renier, Présidente du syndicat mixte Sauldre et Sologne, Nicolas Vanier, Xavier Gasselin, des propriétaires forestiers non engrillagés... et les Amis des chemins de Sologne, sous la houlette de leur dynamique président

Raymond Louis, aient décidé de prendre les choses en main. Ce qui a pour effet de déclencher un intérêt médiatique.

Raymond Louis, aient décidé de prendre les choses en main. Ce qui a pour effet de déclencher un intérêt médiatique.

Ok

niveau régional mais aussi national. Ce qui est un premier résultat positif.

Raymond Louis, fondateur des « Amis des Chemins de Sologne » fait un constat : « il y a des clôtures partout en Sologne. Aujourd'hui ce sont 3 600 kilomètres de grillages qui constituent un risque économique et touristique pour le territoire. On lâche des dizaines et des dizaines de sangliers, souvent venus des pays de l'est avec des risques de maladie, uniquement pour faire du tableau. Pour lutter contre l'engrillagement de la Sologne, la solution passe par la loi. »

Message également porté par François Bonneau, qui a confirmé qu'il utiliserait le SRADET, schéma régional d'aménagement du territoire pour nous permettre de réglementer l'engrillagement, Guillaume Peltier, Nicolas Vanier, écrivain, réalisateur et ardent défenseur d'une Sologne « libre » et ambassadeur du groupe...

« Ces grillages, poursuit Raymond Louis, sont souvent installés pour éviter que les animaux passent chez le voisin par de gros propriétaires, des gens qui viennent du CAC 40 qui souvent ne connaissent même pas la limite de leur propriété et pratiquent des chasses « bling, bling » comme on dit chez nous. Le risque c'est la consanguinité, la prolifération de maladies. De plus ces clôtures de bords de route, soi-disant construites pour sécuriser la circulation, sont dangereuses pour l'automobiliste, les animaux sont pris au piège et paniquent. Il suffirait de dégager ces abords sur 7, 8 mètres pour donner une bonne visibilité. Ce confinement est également une catastrophe pour le tourisme pédestre, équestre... pour les artisans du cru qui vivent en partie grâce à une chasse traditionnelle et raisonnée. Il faut une Sologne ouverte sans cette pollution visuelle. C'est vrai que légalement ils ont le droit de clôturer mais il suffirait d'imposer des limites comme une haie vive d'arbustes par exemple et non des grillages infranchissables.

Avec François Bonneau, avec les présidents des fédérations de chasse du 41, du 18 et du 45, avec M. Coste, conseiller de M. Macron, nous avons demandé à ce que soit présenté un amendement, au Sénat et à l'Assemblée Nationale, avant la fin de l'année interdisant déjà le lâcher de sangliers. Pour l'année prochaine, nous proposerons l'interdiction du nourrissage et ensuite l'interdiction de chasser dans des lieux clos. Ce qui

pourrait amener les propriétaires à prendre la décision d'arracher les clôtures, comme cela est fait en Malicieux.

Vous pouvez améliorer votre expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser nos services, nous acceptons l'utilisation des cookies.

Ok

Des décisions vont-elles enfin être prises, nous suivrons cela de près.

Gérard Bardon

L'engrillagement évoqué lors des quinzièmes rencontres intersolognotes

Les quinzièmes rencontres intersolognotes organisées par le Comité Central Agricole de la Sologne, association fondée sous Napoléon III et qui regroupe actuellement plus de cinq cents propriétaires solognots, se sont tenues au domaine de Chalès le 28 avril. Le problème de l'engrillagement a été largement évoqué dans les échanges.

La journée dont le thème était « Quel avenir pour la ruralité solognote ? » a débuté par une minute de silence en honneur à Michel Salomon, décédé en décembre dernier, qui a beaucoup œuvré pour le CCAS et la Sologne en général.

Bernard Divisia, président du CCAS a évoqué « quinze ans de rencontres sur des sujets de qualité concernant la Sologne, ce qui est important car 70 % de la population vit en zone rurale, dont fait partie la Sologne et de nos jours la ruralité est un peu négligée. Mais le redressement économique de la France passera par les territoires ruraux car il y a des choses à y faire. »

Dominique Norguet, secrétaire général, a indiqué qu'il était regrettable « que le SCoT ne prenne pas en compte ce développement économique de la Sologne et que le CCAS espérait que ses propositions aient un écho auprès des élus chargés de ce dossier. Il est important que les propriétaires ruraux que nous sommes fassent entendre nos voix. Ces quinzièmes rencontres envisagent les points clés qui permettent à notre territoire de renforcer son attractivité. Il importe de renouveler l'agriculture et l'élevage qui préservent nos paysages. »

Enjeux et expériences

Christian Levêque, écologue et président honoraire de

l'Académie d'agriculture a démontré que la nature solognote

est un héritage patrimonial dont il faut gérer l'avenir en

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

Ok

rappelant que « les paysages ruraux ont été construits par l'homme », que « la nature évolue et se transforme » et que « le futur n'a pas pour objectif de figer l'état actuel de la Sologne ». Blandine Terrier, vice-présidente de la chambre d'agriculture de Loir-et-Cher a, quant à elle, ajouté qu'« un échange doit se faire entre l'agriculture et la chasse afin de conserver un territoire diversifié » avant de faire partager son expérience de chasse à la ferme, accueillant sur son exploitation à Vernou-en-Sologne des chasseurs au petit gibier pour une pratique conviviale et respectueuse où « l'acte de tuer n'est pas la finalité, l'important étant de passer ensemble un moment de détente. » Le président du groupe chasse et pêche du Sénat, Jean-Noël Cardoux, a rappelé que « la chasse est principalement un loisir et que les chasseurs doivent accepter de faire un effort vis-à-vis des agriculteurs et des sylviculteurs. Un échange doit se faire entre tous. », évoquant le problème de l'engrillagement qui « donne une très mauvaise image de marque de la Sologne vis-à-vis de la chasse et des grandes propriétés. Il est nécessaire de lutter de manière très forte contre les parcs à gibier en supprimant la possibilité d'y chasser toute l'année » et dénonçant les normes qui « tuent les métiers de Sologne comme les éleveurs de gibier et de chiens et les taxidermistes. »

En conclusion de ces rencontres, une interrogation a été soulevée : « Quid de la Sologne demain avec le développement du Grand Paris ? ». L'avenir nous le dira...

F.M.

Engrillagement : quand on veut, on peut !

Guillaume Peltier, député de Loir-et-Cher est venu faire un point sur la question de l'engrillagement à laquelle il s'attaque.

Pour lui, la solution passe par trois grands sujets, premièrement la régulation territoriale en annonçant la création en février 2019 d'une loi régionale qui limitera de manière significative la pose de clôtures. En second, vient le dialogue et la persuasion, le député ayant rencontré des

grands propriétaires « qui sont intéressés par une défiscalisation pour la suppression des clôtures et l'embauche de garde-chasses. » et en trois le changement de la loi sur la

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

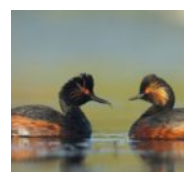
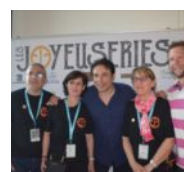
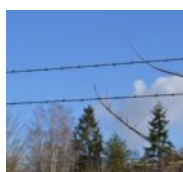
Ok

question, en ce qui concerne notamment la chasse toute l'année et la responsabilité encourue par le propriétaire en cas de dommage survenu à une personne entrée sans autorisation sur la propriété.

FM



A LA UNE



ÇA SE DISCUTE EN LOUIS DE

CE MOMENT :

**REDON : UNE
ANNÉE**

**UCPS,
DERRIÈRE LE
SIGLE UNE**

**PETIT AOC
TOURAINE-
CHENONCEAUX**

**PREMIÈRE
ÉDITION DES
JOYEUSERIES :**

**LE PREMIER
FESTIVAL DES
ÉTANGS DE**

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

Ok

L'ENGRILLAGEMENT AMÉRICAIN
DE LA SOLOGNE AVANT « LE
SPRINT »
FINAL

ASSOCIATION
DYNAMIQUE

DEVIENDRA
GRANDE

LA BALLADE
DES GENS
HEUREUX...

SOLOGNE...
JETEZ-VOUS À
L'EAU!

COPYRIGHT © 2018 [LE PETIT SOLOGNOT](#).

[ACCUEIL](#)

[ANNONCEZ VOS MANIFESTATIONS](#)

[MENTIONS LÉGALES](#)

WP Twitter Auto Publish Powered By : [XYZScripts.com](#)

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

Ok